



COMPTE RENDU

Conseil de Quartier commun des 3 quartiers Village / Nord-Ouest Village / Sud Village

Lundi 17 Octobre 2022 à 18h00 – Salle Molière

Date : 17 octobre 2022

Objet de la réunion :

Conseil de quartier du 17 OCTOBRE 2022

1 – Présents

Elus :

NOM – Prénom	FONCTION	PRESENCE
CAYRON Jean	Maire	Oui
GNERUCCI Yoann	1 ^{er} Adjoint	Oui
BOUVARD Martine	Conseillère Municipale déléguée à la Démocratie Participative	Oui
FLECHE Patrick	Conseiller Municipal délégué à la Démocratie Participative	Oui
BACQUET Jacques	Elu Référent quartier Village	Oui
LOUISA Marie-Reine	Elue Référente quartier Village	Oui
PICQ Catherine	Elue Référente quartier Sud Village	Oui
DAMO Elio	Elu Référent quartier Sud Village	ge
NOURI Isabelle	Elue Référente quartier Nord-Ouest Village	Excusée
FABRE Julien	Elu Référent quartier Nord-Ouest Village	Excusé
SUCHET Isabelle	Elue d'opposition	Oui

Agents des services municipaux :

CORNEC Véronique	Directrice Services Techniques	Oui
CALANDRI Jean-François	Responsable Services Techniques Village	Oui

Conseillers de quartier Village :

DUVAL David	Conseiller de quartier	Absent
FRELASTRE Jean-Michel	Conseiller de quartier	Oui
FUSTEC Eric	Conseiller de quartier	Absent
GUILGARS Sandrine	Conseillère de quartier	Absent
JAGUNIC Jadranko	Conseiller de quartier	Oui
MASSA Pascal	Conseiller de quartier	Absent
NETTER CHIMAY Julie	Conseillère de quartier	Absent
NOEL Françoise	Conseillère de quartier	Oui
TOLLE-LACOSTE Jean-Marcel	Conseiller de quartier suppléant	Absent
CHANDELIER Jacky	Conseiller de quartier suppléant	Excusé

Conseillers de quartier Nord – Ouest

CHARLIER Arnaud	Conseiller de quartier	Oui
DOUILLARD Dominique	Conseiller de quartier	Absent
KAMIN Cécile	Conseillère de quartier	Oui
LECAILLON Jacques	Conseiller de quartier	Absent
PIRON Alexandre	Conseiller de quartier	Oui
REYNAUD Laétitia	Conseillère de quartier	Absent
RUBIN André	Conseiller de quartier	Oui
STEGER Thierry	Conseiller de quartier	Absent
VACHEROT Raphaëlle	Conseillère de quartier	Absente
VIGORELLI Violaine	Conseillère de quartier	Absente

Conseillers de quartier Village Sud

BIBAUT Jean-Philippe	Conseiller de quartier	Absent
BOURDON Alain	Conseiller de quartier	Absent
CIAMOUS Olivier	Conseiller de quartier	Absent
FLORIN Jean-Claude	Conseiller de quartier	Oui
FRECHARD Jean-Louis	Conseiller de quartier	Oui
MORENA Laurence	Conseillère de quartier	Oui
RABIN Bernard	Conseiller de quartier	Oui
REBUFFEL Valérie	Conseillère de quartier	Absente
URBAIN Philippe	Conseiller de quartier	Oui

PREAMBULE :

Avant de débiter l'ordre du jour établi par les conseillers de quartier des 3 secteurs du Village, Madame Martine BOUVARD, Conseillère Municipale déléguée à la Démocratie Participative, présente le déroulé ce conseil public, commun aux 3 quartiers.

Monsieur Jacques BACQUET, Adjoint délégué au quartier du Village, remercie l'assistance, conseillers municipaux et public, de leur présence et débute le conseil.

Plusieurs questions reviennent, depuis le 18 mai, qui demandent un certain temps pour pouvoir trouver une solution quand elle est possible ; or il ne s'est écoulé qu'un peu plus de 4 mois depuis le dernier conseil de quartier, du 18 mai, dont 2 mois de vacances, c'est un peu court pour avoir pu répondre à toutes les questions soulevées. **Le point sera fait** sur ce qui a déjà été fait ou ce qui va être fait prochainement, avant la fin de 2022.

1^{ère} partie : Ordre du jour commun

Point 1 – La plateforme participative POPVOX

La plate-forme participative de votre commune, pour vous, avec vous !
Connectezvous, inscrivezvous, participez à votre quartier !

Vous pouvez :

- Informer, proposer, partager, des événements, des idées, des photos,
- Signaler, alerter sur un problème urgent et le géolocaliser sur carte
- Questionner vos élus,
- Programmer un co-voiturage,
- Échanger entre vous,
- Vous tenir au courant de ce qu'il se passe dans votre quartier, rien qu'en consultant ce que publient vos concitoyens, mais aussi les actualités, l'agenda, les compte-rendus des Conseils de quartier,

La plate-forme n'est pas encore beaucoup utilisée, ce qui n'a rien de vraiment étonnant : elle est toute récente : ouverte le 1^{er} juin, elle n'a que 4 mois d'existence, dont 2 de vacances. Merci aux conseillers de quartier de leurs efforts pour la faire connaître. Nous invitons les habitants à s'en emparer : elle est faite pour vous et ne peut fonctionner qu'avec vous.

Pour qu'elle soit efficace, il faut en effet développer les inscriptions afin de favoriser le partage d'informations : par ex, les questions soulevées, les réponses apportées par les élus et les services, ce qui vaut information, évite les redondances et permet aux habitants d'un quartier de savoir ce qui se passe à leur porte : elle est un outil de proximité, alors que le site de la ville traite des questions à l'échelle de la commune.

Actuellement encore trop peu d'utilisateurs inscrits dans les quartiers, même s'il y a 3 fois plus de visiteurs qui peuvent voir la partie « accueil » commun où figurent l'agenda, tous les CR des CQ et des actualités Il a été remédié à une ambiguïté du modèle pour s'inscrire dans les quartiers, qui a été remplacé par un schéma plus « parlant » ; d'autres améliorations suivront rapidement afin que les comptes-rendus puissent être téléchargeables et pas seulement consultables.



Cliquez pour vous abonner

Et maintenant cliquez pour participer !

après validation de votre inscription dans votre quartier

Cliquez pour vous inscrire dans votre quartier

une nouvelle fenêtre va s'ouvrir vous permettant de choisir votre quartier et de renseigner les infos demandées

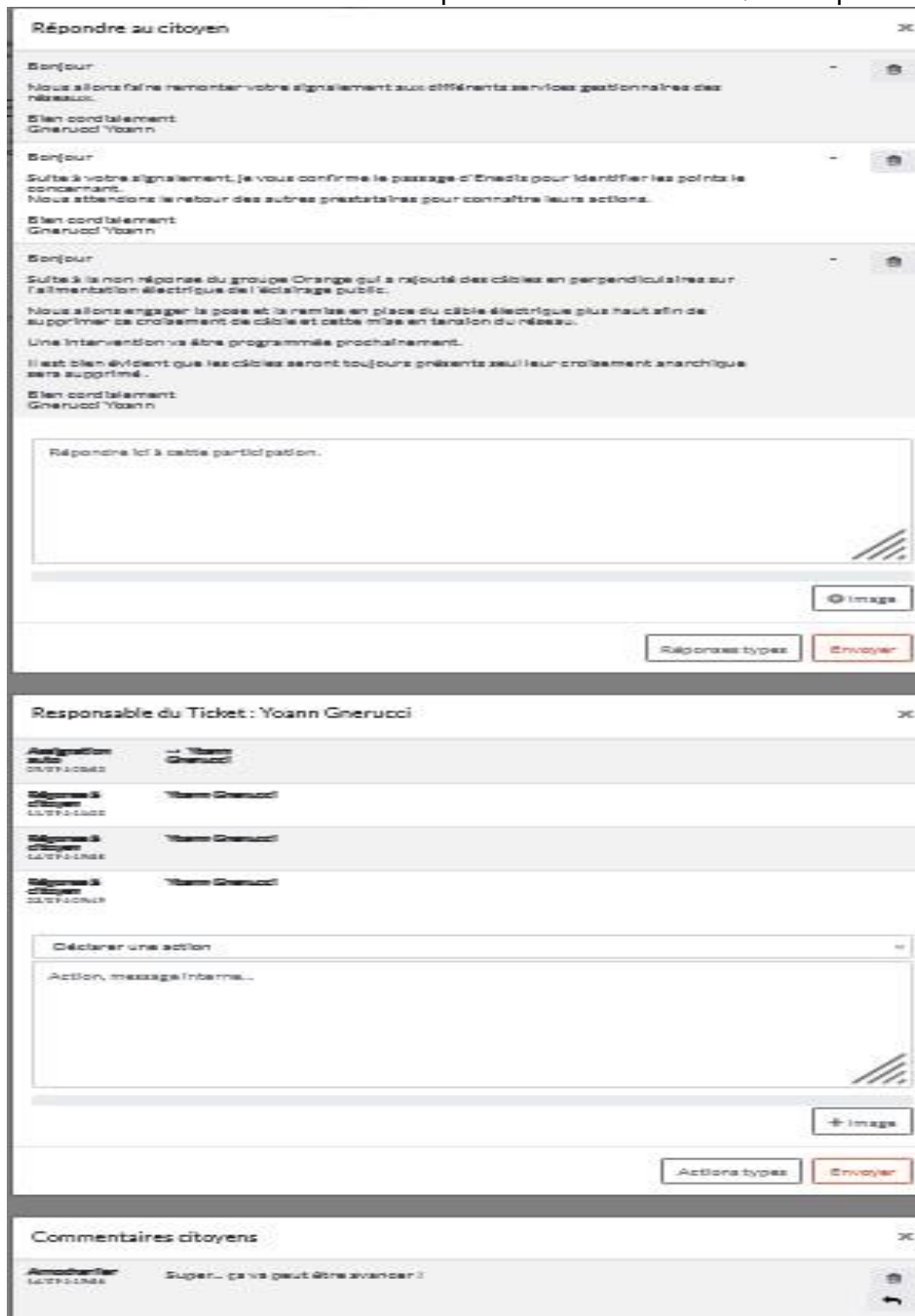
Cliquez sur votre quartier dans la bande déroulante



La plate-forme est actuellement accessible après avoir téléchargé l'application popvox.fr ; elle sera directement depuis le site de la Mairie quand celui-ci aura été refait (fin d'année), en tant que site annexe réservé à la participation citoyenne ; à noter qu'elle est complémentaire du Guichet unique, axé lui sur les demandes individuelles de service ; ce qui n'empêche pas d'utiliser la plate-forme pour signaler des problèmes : la géolocalisation + photos en complément de la demande écrite sont efficaces, en renvoyant aux élus ou directement aux services.

Exemple ci-après : les câbles et fils téléphoniques entremêlés, fuite d'eau, gens du voyage.





Ex : Route de la Vernède l'application a permis le signalement des dépôts sauvages en temps T et une réponse a été apportée.

Idem pour la question du débroussaillage devant le bac de rétention du Democratic Golf.

Précision : ce n'est pas parce que la question reste à l'écran qu'elle n'a pas été traitée ; quand l'action est terminée, elle est close et disparaît de l'écran quand elle persiste c'est qu'elle est en cours de traitement : il faut regarder à gauche où il est marqué soit « répondu », soit « publié », ce n'est que dans ce dernier cas qu'elle n'a pas été traitée ; en général l'intervention se fait sous 2 à 3 jours, en tout cas moins d'une semaine.

Ainsi, les sollicitations des habitants sont soit notifiées directement à un élu en charge de la problématique, qui les traite et/ou les renvoie au service compétent, soit redirigées directement vers ces services. Ainsi, certaines sollicitations relevant de MAIRIE +, service très actif, qu'il convient de faire connaître !

Point 2 : « MAIRIE + »

*Le Service « Mairie+ », plateforme téléphonique joignable gratuitement depuis le numéro vert **0800083520**, collecte quotidiennement (du lundi au vendredi) les diverses doléances des administrés relatives au fonctionnement des équipements ou des services publics, ainsi que les requêtes internes pouvant émaner des services municipaux ou des élus.*

Statistiques - Année 2021

Appels téléphoniques pour les ENCOMBRANTS :

Bouverie : 1105 appels

Village : 903 appels

Issambres : 1469 appels

Volume total de 3477 appels sur l'année (moyenne de 14 appels par jour)

Appels téléphoniques, mail/registre des DOLEANCES :

Bouverie : 67 appels et 269 mail/registre : 336 doléances.

Village : 91 appels et 754 mail/registre : 845 doléances.

Issambres : 79 appels et 261 mail/registre : 340 doléances.

Volume total de 1521 doléances sur l'année (moyenne de 6,3 doléances par jour)

La moyenne générale sur l'année concernant la rapidité d'intervention à partir du jour d'inscription : est de 8,30 jours.

Point 3 – La fibre optique :

C'est pour quand ?

La question a été posée par le Quartier Sud Village mais elle intéresse aussi les deux autres quartiers

La reprise des travaux de déploiement par la Société NGE depuis le début de l'année a engendré une remise à plat du programme. Actuellement, un nouveau parc d'armoires est en cours d'installation pour boucler les zones non couvertes. Pas de retard en principe sur le programme prévu initialement, mais pas de précision sur les dates d'éligibilité des quartiers (voir le lien mis en place par Var THD) ; une demande de mise à jour a été faite auprès de leur service.

Les administrés doivent se signaler auprès des services de la ville afin qu'un envoi, pour une demande d'information ciblée, soit adressé à l'ECAA / Var Très Haut Débit / et la Société NGE.

Le déploiement de la fibre ne dépend pas de la commune mais de l'ECAA.

Point 4 – Eclairages

La question suivante a été posée par le [Quartier du Nord-Ouest Village](#) mais en fait elle concerne tous les quartiers :

Quelle est la politique de la ville concernant les demandes d'économie d'énergie faites par le Gouvernement (application de la loi sur les enseignes lumineuses et l'éclairage public) ?

La Commune a pris des mesures pour faire des économies sur l'éclairage public un programme de remplacement des ampoules par des leds est en cours : sur les 1300 lanternes pilotables à ce jour, la ville va procéder à un abaissement de la luminosité de 80 % de 21h à 6h du matin. Les lanternes qui ne sont pas encore connectées, ne seront pas encore diminuées pour le moment. La problématique étant la sécurité car de fait, les routes se retrouveraient dans l'obscurité. Donc à ce jour, seules les lanternes connectées seront abaissées.

Illuminations de Noël :

En ce qui concerne les illuminations de Noël, la consommation électrique est limitée car utilisation exclusive de leds, permettant d'abaisser l'éclairage à certaines heures ; d'autre part, les décorations sont conçues à partir de bouteilles en plastiques recyclées

Lancement des illuminations le 02 décembre 2022

Par ailleurs d'autres mesures ont été prises pour favoriser les économies d'énergie : isolation des bâtiments communaux, rénovation en cours des chaudières.

Mise en place du télétravail.

Point 5 – Travaux de voirie et piste cyclable

➤ Réfection de chaussées

[Le Conseil de Quartier du Nord-Ouest Village](#), notamment, les avait demandés mais elles concernent **aussi le Village** :

Les travaux sont prévus en novembre de cette année

Réfection de la chaussée
du chemin des Fourques :
299 475 € TTC

Intervention prévue en
novembre

TRAVAUX VOIRIE - PROGRAMME 2022 – Réalisation Novembre

Nature	Voie	Coût TTC
Passage surélevé	Feux tricolores	3937,20 €
Enrobé	Chemin des Fourques	299 475,60 €
	Total	303 412,80 €

TRAVAUX VOIRIE - PROGRAMME PREVISIONNEL 2023

Nature	Voie	Coût TTC
Enrobé	Chemin de Bellevue	216 000,00 €
Enrobé	Chemin de Bellevue	144 000,00 €
Enrobé	Rue du Moulin (village)	15 000,00 €
	Total	375 000,00 €

➤ **Piste cyclable**

Le Conseil de Quartier du Nord-Ouest Village a soulevé la question mais elle intéresse aussi les autres quartiers, notamment **le Village**, sachant que pour ce qui concerne **le Sud Village** la bande multifonctionnelle de la D7 a été récemment refaite entre la bastide de la Rouvière et Only Roc et qu'elle sera refaite au fur et à mesure de la réfection de la D7 par le Département.

Les études de coût (puisque à charge in fine de la commune) ont commencé ce mois-ci et nous allons solliciter la Région et l'Etat (nouveau Plan vélo de septembre : 250 Millions d'euros).

Point 6 – Les problèmes de circulation et de sécurité routière

➤ **Le Quartier Nord-Ouest Village**

Avait demandé la sécurisation de l'insertion sur la RDN7

La demande a été prise en compte, relayée auprès du Département et l'intervention est prévue avant la fin de l'année 2022

Projet du Conseil Départemental :
Création d'une voie d'insertion du
chemin de Bellevue sur la RDN7
Intervention prévue avant la fin d'année

Application de la réglementation concernant les haies et arbres débordant sur le domaine public gênant la visibilité pour les usagers des routes communales.

L'élagage et la taille des haies relèvent du propriétaire. La Brigade Environnement effectue des contrôles chez les propriétaires défaillants afin de leur faire un rappel de la législation. Un temps de réalisation est donné et un contrôle est effectué à l'issue.



Marquage au sol axial de 2 virages dangereux rue de Bellevue concerne les 2 premiers virages en montant depuis la RD7

Les services doivent se rendre sur site pour étudier la faisabilité mais vu la largeur de la voie ce marquage ne semble pas réalisable.

Limitation de la vitesse de 90 km/h à 70 km/h entre l'AVSA et le rond-point des Quatre Chemins : où en est-on ?

La vitesse est déjà limitée à 70 km/h à partir de la sortie du chemin des Fourques jusqu'aux Quatre Chemins. En amont la vitesse est limitée à 90 km/h et elle est fixée par les services du Département car hors agglomération.

Mise en place d'un radar pédagogique entre le Rond-point des 4 Chemins et le Village

Un radar pédagogique existe déjà à l'intersection du chemin du Lac et du CD7 afin d'inciter au respect des 50km/H.

Des miroirs aux intersections suivantes avaient été demandées :

- Chemin de Bellevue / Impasse du Rocher
- Chemin des Trois Croix / Boulevard des Roches

Quand cela concerne une voie privée la Commune n'intervient pas

➤ **Le Quartier Village**

Des ralentisseurs pour lutter contre les vitesses excessives

- Des ralentisseurs ont été réalisés Chemin de la Valette / rue Bel Air
- Il existe déjà un coussin berlinois boulevard Xavier Henriot
- Rue Jean Cocteau les chicanes ont été refaites

➤ Réalisation de ralentisseurs :
Chemin de la Valette
Rue Bel Air

➤ Réfection des chicanes :
Rue Cocteau

19 454 € TTC



D'autres sont ou avaient été demandés :

- **Boulevard X. Henriot** : un 2ème réducteur de vitesse à proximité de l'embranchement de l'avenue Gabriel Péri
- **Rue des Prés-Chevaux** : proposition de mise en place d'un panneau « prudence école ou attention école ».
- **Avenue Sainte-Anne** : un 2ème réducteur de vitesse avant le rond-point du Souvenir Français
- **Avenue Gabriel Péri**

L'étude est en cours : mais il est un peu difficile de mettre un peu partout des réducteurs de vitesse au sol : il faut tenir compte de la complexité de la législation sur les ralentisseurs, des nuisances sonores qu'ils occasionnent et de leur coût unitaire d'environ 6000 euros. A souligner que la vitesse est limitée à 30 km/h dans ce secteur et que le plateau traversant à l'intersection de la rue Jean Aicard, du boulevard Perazzini et de l'avenue Gabriel Péri joue un rôle important pour ralentir les véhicules.

Problème des collégiens en trottinette, à contre-sens rue des Prés Chevaux

Il est nécessaire que les trottinettes circulent sur le cheminement piétonnier matérialisé au sol. Les patrouilles de la PM sont sensibilisées à cette problématique. En parallèle information est faite par le Collège, service Vie Scolaire, et notamment lorsque les élèves passent l'Attestation Scolaire de sécurité routière. Eventuellement étudier la signalétique « espace partagé » à 20 Km/h qui donne priorité aux piétons, puis aux trottinettes puis aux voitures. Un panneau supplémentaire va être apposé.

Containers gênant la manœuvre pour tourner à droite - Boulevard Henriot

Les containers de tri installés sur la gauche en bas du boulevard Xavier Henriot : serait-il possible de les déplacer afin de permettre aux automobilistes de mieux braquer et de ne pas toucher la bordure du trottoir en s'engageant sur l'avenue Gabriel Péri ?

Le trottoir est déjà surbaissé. Il faut aussi tenir compte de la problématique de la giration vers la gauche des bus scolaires : les déplacer de l'autre côté gênerait la manœuvre des bus. Difficile voire impossible de les enlever ou de les déplacer à proximité car l'impasse privée ne peut les accueillir ; enfin, une autre solution, utiliser soit ceux se trouvant chemin des Prés Chevaux, boulevard Perazzini ou ceux Bd Kennedy ou rue du 11 novembre obligeant les riverains à se déplacer plus loin.

Point 7 – La sécurité des piétons

➤ Quartier Village

Le passage piétons reliant le bureau de tabac à l'agence de voyage : demande de mieux le signaler et de le repeindre en blanc

La réfection de la peinture routière des 2 passages piétons situés avant le tabac a été réalisée.

Défaut de trottoir boulevard JF Kennedy sur un tronçon

Trottoir trop étroit et non goudronné ou obstrué par des lauriers alors que cette voie est très passagère et que bon nombre de résidents, mais aussi de touristes séjournant au village de vacances Miléade, l'empruntent pour se rendre au centre ancien.

L'élargissement du trottoir sera réalisé en 2023.

Le croisement des véhicules / la sécurité des piétons - Rue de l'Hospice / Rue Jean Jaurès :

Difficulté pour les véhicules de se croiser et danger pour les piétons dont la voie marquée au sol est trop étroite : proposition de modifier le sens de circulation avec obligation d'emprunter la rue Notre-Dame puis la rue Ste Anne :

Les raisons de ne pas retenir cette proposition : les riverains de la rue Notre-Dame se plaignent déjà beaucoup du grand nombre de véhicules qui empruntent cette rue et le détour serait important pour redescendre du cœur du village ; d'autre part, les camions de livraison ne passent pas à l'angle du virage de la rue Notre Dame.

Il existe déjà une signalétique de priorité des voitures venant du boulevard Jean Jaurès et un marquage au sol pour les piétons, assez étroit effectivement : il conviendrait d'étudier l'ensemble : peut-être de reconsidérer le sens de priorité, voire d'élargir la bande piétons et de compléter par la signalétique « espace partagé » qui donne priorité aux piétons, enfin, voir si un miroir serait utile et possible qui permettrait aux voitures rue Jean Jaurès de visualiser les piétons et les voitures engagées rue de l'Hospice .

Ces propositions vont être étudiées par les services. L'installation d'un miroir en façade est subordonnée à l'accord du propriétaire.

Demande la pose de panneaux « Attention école »

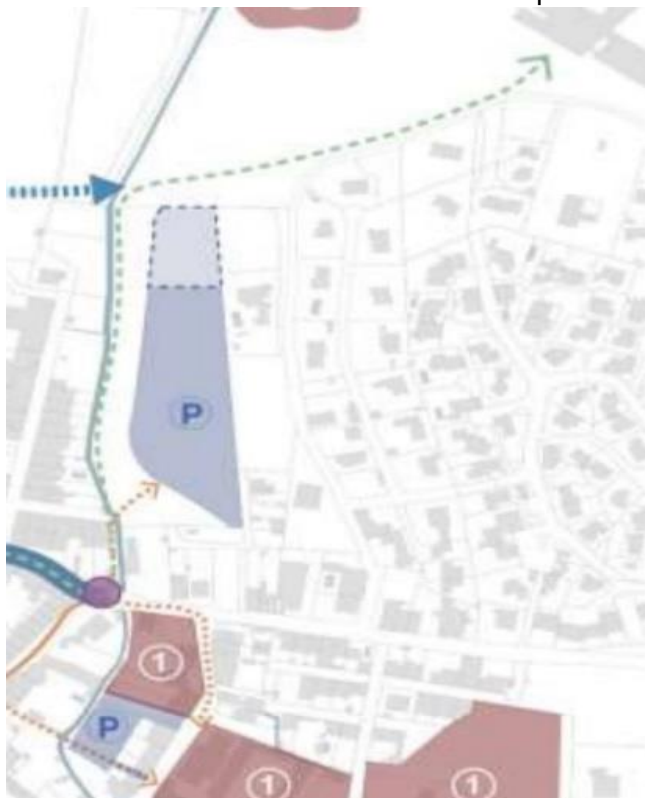
- Boulevard Xavier Henriot

- Rue des Prés Chevaux

Un avis favorable est donné à la mise en place de ce dispositif

Demande d'une voie réservée aux piétons rue des Prés Chevaux

Le marquage au sol pour les piétons existe déjà et la rue est en sens unique ; des mesures complémentaires pour sécuriser les piétons sont envisageables : signalétique de voie partagée (piétons/ vélos/ trottinettes/ voitures, dans l'ordre de préséance) et des voies piétonnes réservées sont en effet inscrites dans le projet de « Petites Villes de Demain » depuis le collège et le parking des Prés Chevaux pour se rendre à l'école et dans le centre du village (voir ci-dessous).



➤ Quartier Nord-Ouest Village :

Le passage piétons au pont de chemin de fer :

Ce passage a été sécurisé avec l'installation d'un lampadaire solaire.



Demande d'installation d'un passage piétons devant l'arrêt de bus « Saint-Roch »

A l'étude par les services

➤ Quartier Sud Village

Sécurisation du rond-point de la Grande Bastide

La question n'a pas été posée par les conseillers de quartier, mais par la mère d'une élève, inquiète de la dangerosité de la traversée de la D7 pour aller à l'arrêt de bus devant les CCFF pour les scolaires mais aussi par tous les autres usagers.

La demande a été transmise aux services de l'Estérel Côte d'Azur d'Agglomération (E.C.A.A.) et une réunion avait été programmée fin septembre avec le Département dont relève la route : nous avons demandé une sécurisation avec un passage piétons au rond-point sur le modèle du rond-point du Bouvreuil qui vient d'être réalisé.

Sécurisation du rond-point Only-Roc

En réponse à la précédente demande, les travaux d'éclairage public, prévus initialement en 2023, ont pu être engagés sur le budget 2022, les travaux seront réalisés à réception du matériel par l'entreprise.

Création d'éclairage public
au droit de Only Roc :

17 356 € TTC

Intervention engagée en
2022 – Programmation dès
réception du matériel

4 massifs = 4 poteaux 30m = 7 ballastages = 14000€ abîmés

Point 8 - les nuisances sonores

➤ Quartier Village

A proximité du collège

- **Nuisances dues au haut-parleur utilisé au collège** : lors des annonces aux collégiens pendant les récréations : intervention faite auprès de Madame la Principale mais pas d'alternative possible et à noter que ce n'est que 2 fois par jour et pas toute l'année.

- **Nuisances devant le collège en soirée l'été** : elles sont dues à des groupes de jeunes le soir qui vraisemblablement utilisent des mini haut-parleurs mais aussi à des jeunes qui font du rodéo avec les scooters. La PM patrouille régulièrement et essaye de sensibiliser les jeunes.

➤ Quartier Sud Village

Bruit occasionné par les quads et autres engins motorisés sur les chemins forestiers derrière Only Roc, au Bougnon et au Fournel

La Police Municipale est sensibilisée à cette problématique. De temps en temps elle effectue des opérations « coup de poing », de même que la Gendarmerie ; mais ces opérations sont difficiles à organiser et il est également difficile d'interpeller les contrevenants. Pour une action efficace, en cas d'infraction, il est important de solliciter les services de la Police Municipale. S'agissant de la barrière située sur la carraire, devant ONLY ROC, les riverains demandent que celle-ci soit fermée notamment en période de sécheresse.

2ème partie : Ordre du jour spécifique à chaque quartier

➤ Quartier Nord-Ouest Village

La plupart des questions ont été traitées en 1ère partie.

Candélabres des Fourques/chemin des Alisiers :

Un réseau d'éclairage a été créé chemin de l'Alisier Blanc sur la voie communale uniquement. Il n'est pas prévu d'extension car le chemin est privé.

➤ Quartier Sud Village

Transports : bus et abribus

- **Non-respect de l'arrêts Only Roc par les chauffeurs obligeant les enfants à traverser la route, problème constaté le matin à 7 h 20 et 8h20** : la prise en charge des collégiens et des lycéens doit normalement se faire au rond-point intérieur, or le chauffeur ne le fait pas et s'arrête le long de la D7, demandant aux enfants de traverser, ce qui est dangereux.

Il est demandé d'informer le service des Transports de la commune de tout manquement afin que l'information soit communiquée aux services de l'ECAA gestionnaire du réseau.

- **Nombre de bus insuffisant :**

Une demande avait été faite d'une navette régulière toute l'année pour toute la population et pas seulement pour les élèves, c'est-à-dire y compris en période scolaire : la navette 2 Collines/Village/ 4 Chemins/Bouverie a été mise en place en alternance avec la ligne 11, mais celle-ci ne dessert pas la BVA en fin d'après-midi pendant les vacances scolaires : 2 courses supplémentaires par la navette à 16H et 17H ont été demandées à l'ECAA pour la rentrée de septembre, la demande a été renouvelée.

- **Abribus**

Une réponse a déjà été apportée qu'un abribus a été programmé au Perrussier et à Only Roc mais qu'il faudra attendre le nouveau délégataire qui sera désignée dans le cadre de la Délégation de Service Public actuellement en cours ;

S'agissant de l'abribus Only Roc, il va être nécessaire de se rapprocher du propriétaire de la parcelle concernée car il semble difficile de le positionner ailleurs.

Questions diverses

- Curage du ru entre le Golf de Roquebrune et les Rives du Golf

L'entretien est à charge des riverains : il relève de la copropriété les Rives du Golf et de celle d'Only Roc soit 50 % chacun.

S'agissant de la RD7 le Département a réalisé une action de curage et de nettoyage des fossés.

➤ Quartier Village

Propreté des rues

- Rue Grande André Cabasse

Des canisettes, des corbeilles et des poubelles ont été demandées

- Récupérateurs de mégots

Des récupérateurs de mégots ont été demandés dans le cadre de la sensibilisation à la lutte contre le tabagisme

- Rue Saint-Michel

Voie très fréquentée par les touristes, dégradation en raison des urines et des crottes de chien.

Demande d'intervention de la brigade Environnement tôt le matin pour sévir à l'encontre des propriétaires d'animaux inciviques.

Demande également de canisettes, emplacement à définir.

- Rue des Douanes

A partir du numéro 9 bis rue des Douanes jusqu'au parking des Douanes de nombreux chiens urinent et font leurs déjections tous les jours sur le trottoir : serait-il possible un lavage systématique du trottoir avec une machine à haute pression ?

La brigade Environnement patrouille à pied régulièrement dans les rues afin de sensibiliser les personnes mais n'est pas forcément présente pour prendre les contrevenants en flagrant délit et procéder à une verbalisation. Ces signalements ont été entendus et une attention particulière sera portée sur ces rues tôt le matin.

Pour information la propreté urbaine dépend de l'ECAA.

Stationnement anarchique place de la République, place Perrin, place Salvagno, place Pellet et boulevard Perrazzini :

- Dépassement du temps de stationnement

Dépassement du temps de stationnement sur les arrêts minutes et les arrêts 1H : action de repérage ?

Les caméras d'auto-verbalisation ont été remises en fonction.

- Place Perrin, rue de la République et angle rue de l'Eglise / montée Saint-Michel

Demande de mettre en place un panneau d'interdiction de stationner

Les véhicules en stationnement gênant sont verbalisés lors des patrouilles véhiculées et pedestres ainsi que ceux stationnés sur la zone piétonne de la place Perrin.

La borne d'accès place de la République

Celle-ci est actionnée lors des marchés hebdomadaires et des manifestations.

Voitures « tampons »

- Place Salvagno / place Ernest Pellet / rue Saint-Antoine / Parking Prés-Chevaux

Proposition de repérer les propriétaires et de les sensibiliser aux préjudices occasionnés aux commerçants

Les voitures tampons sont repérées par les patrouilles mais elles peuvent aussi être signalées à la Police Municipale, un service, les AVSP, est dédié à ces interventions.

Ex : Boulevard Perrazzini, une notification a été remise le 11/10/22 à la personne concernée par sa voiture tampon

A noter que la zone bleue ne fonctionne que l'été

Renforcement des patrouilles pédestres dans le village en matinée et en début de soirée récemment.

Demande de création d'un parking

- En bas de la rue des Cavalières et de l'avenue Sainte-Anne

Le développement et la création de places de stationnement est la première action prévue dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » (P.V.D.D.) et le parking Sainte-Anne en fait partie de même que l'extension et la végétalisation du parking Prés Chevaux.



A noter que l'aménagement du parking demandé en entrée/sortie du village, chapelle Saint-Pierre, derrière les tennis, a été réalisé.

Pour rappel : « Petites Villes de Demain » (P.V.D.D.) est un dispositif d'Etat visant au renouvellement urbain, à la cohésion sociale et au développement économique dont la Commune a pu bénéficier et qui nous donne aujourd'hui les moyens et l'accompagnement nécessaires pour lancer l'opération de revitalisation du centre ancien du village.

Demande création d'un parking à « vélos »

- Place de la République

Dans le cadre de P.V.D.D., il est prévu des aménagements d'ensemble qui intègrent des stationnements vélos sécurisés, y compris dans le haut du village ; il faudra les positionner au mieux :

- Place de la République, petite mais à voir
- Place Perrin

A terme ces deux places devraient être libérées des voitures ; mais c'est dans un second temps, une fois développés les stationnements en périphérie.

Questions diverses

- Le lotissement St Pierre remarque des rondes moins régulières :

La Police Municipale doit effectuer des rondes régulières sur l'ensemble du territoire ; en fait, pour ce lotissement, il s'agit d'un différend de voisinage entre 2 propriétaires.

- Déficit de la signalétique (Office Tourisme, monuments, commerces) :

Elle a été mise en évidence dans le diagnostic de P.V.D.D. et une étude globale est prévue en 2023 pour la mise en œuvre d'une programmation annuelle du jalonnement, en commençant par l'élaboration d'une charte globale de la signalétique.

Actuellement, vous pouvez voir une signalétique originale dans les rues du village, avec fléchage des commerces sur des vélos, il faut saluer cette belle l'initiative de l'association des commerçants.



- Les grosses pierres devant les toilettes publiques : percutées par les voitures lors du stationnement, ne pourraient-elles être remplacées par une barrière métallique avec bac à fleurs ?

Non ce dispositif a déjà été testé et n'a pas donné satisfaction.

- Réparer la porte du poste électrique Boulevard de la Liberté

Enedis doit intervenir ils ont été prévenus

COMMUNICATION de l'amicale des donneurs de sang

Appel aux bénévoles

pour la création d'une **Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles (ADSB)**

M. LAINELLE propose de relancer cette amicale alors qu'il n'y a que 2 donneurs de sang sur toute la commune, en accord avec l'Union Départementale des Donneurs de Sang Bénévoles du VAR
Voici mes coordonnées :

M. LAINELLE Jean-Marc N° de téléphone : **06.50.38.14.65.**

e-mail : jean-marc.lainelle@orange.fr

Questions diverses

- Demande de mise en place d'un autre radar pédagogique entre les Garillans et le pont de Fer
A étudier par les services
- Demande de revoir l'acheminement et l'aménagement entre le parking Gonnet et la rue des Marais
A prévoir la réfection du goudron et le fleurissement de l'ensemble du secteur. A étudier par les services
- Demande de revoir l'accès piétons du boulevard Perazzini sur l'avenue Gabriel Péri
A étudier par les services
- Demande d'aménagement d'un rond-point chemin des Vergers / Chemin Départemental 7
Cette intersection étant accidentogène, il est demandé la faisabilité d'un rond-point et la mise en place d'une signalisation « interdiction de stationner » sur les deux côtés de la voie.
A étudier par les services
- Prix de l'eau
Il est précisé que ce qui pèse sur le prix c'est l'assainissement, dont la DSP court jusqu'au 31/12/2024 .

CONCLUSION de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire précise les points suivants :

- Installation du candélabre chemin de l'Alisier Blanc
Monsieur le Maire s'était engagé, les travaux ont été réalisés
- Réfection du chemin des Fourques
Les travaux ont été réalisés
- Lac de l'Aréna
Monsieur le Maire précise que le cheminement autour du lac va être réalisé courant 2023.

➤ Installation d'un pigeonnier

Monsieur le Maire précise que le dossier d'instruction est en cours.

➤ Gymnase du collège

Monsieur le Maire précise que le dossier du permis de construire est en cours d'instruction au service de l'Urbanisme et que les travaux débiteront en mars/avril 2023.

➤ Fleurissement du village

Monsieur le Maire précise qu'une réflexion est en cours qui prend en compte le changement climatique (sécheresse). Un projet est à l'étude avec le Foyer Logement pour mélanger des fleurs persistantes dans des tubes en fer.

Monsieur le Maire remercie l'assistance pour sa participation.

La séance se termine à 20h45.